



Congé en cas de décès d'un arrière grand parent

Par chereaus

Bonjour,

Mon arrière grand mère vient de décéder et je voudrai savoir si j'ai droit à un jours de congé exceptionnel. Je sais que j'ai droit à 2 jours en cas de décès d'un grand parent mais aucune information concernant un arrière grand parent.

Je travail sous la convention de la plasturgie.

merci.

sincères salutations.